

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3400

commune (s) : Limonest

objet : **Cession, à la SNC Cirmad Grand Sud, d'une parcelle communautaire située lieu-dit les Tuileries**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par actes en date des 7 novembre 1994 et 30 avril 1997, la Communauté urbaine a acquis deux parcelles de terrain contiguës, l'une de 2 098 mètres carrés, l'autre de 1 469 mètres carrés, situées lieu-dit les Tuileries à Limonest, cadastrées respectivement sous le numéro 23 et le numéro 739 de la section H en vue de l'accueil d'activités tertiaires ou commerciales, dans la logique de développement du secteur Techlid.

La SNC Cirmad Grand Sud s'est donc portée acquéreur de ces terrains, d'une superficie totale de 3 567 mètres carrés, pour y construire un immeuble de bureaux.

Aussi, la Communauté urbaine consentirait-elle à le céder à la société Cirmad Grand Sud au prix de 251 030 €, hors droits, conforme à l'estimation des domaines. Ce prix correspond à un prix de 130 € par mètre carré de surface hors œuvre nette (SHON) pour un programme de 1 931 mètres carrés SHON ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant la cession, à la société Cirmad Grand Sud, de terrains situés lieu-dit les Tuileries à Limonest.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser, sur l'exercice 2005, sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 251 030 € en recettes - compte 775 100 - fonction 820 - opération n° 0096,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 19 951,25 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 820 et en recettes - compte 211 200 - fonction 820 - opération n° 0096,

- plus-value réalisée sur la vente du bien : 120 583 € en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 et en recettes - compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

